

<http://tf1.lci.fr/impression/74/69/0,,3847469->

MUSIQUE EN LIGNE

Avec Deezer, Pascal Nègre mange son chapeau



Crédit Photo : LCI / Olivier Levard

. Après avoir combattu le site de musique à la demande Deezer.com, le patron d'Universal signe un accord pour lui donner accès à son catalogue de titres.
. Universal fait doucement évoluer son discours musclé sur la musique en ligne.

Olivier LEVARD avec agence - le 15/05/2008 - 12h54

Il ne faut jamais dire jamais. Lorsque LCI.fr interrogeait Pascal Nègre il y a quelques mois sur l'émergence de sites gratuits d'écoute de musique sur le Web financés par la publicité, il se fâchait tout rouge. "*C'est du foutage de gueule! La pub ne peut pas tout. Est-ce que vous payez un steak chez votre boucher en portant sa photo sur votre T-shirt ?*", répondait colère et du tac au tac l'émblématique patron d'Universal ([Voir l'interview complète](#)).

Quelques mois ont passé et Pascal Nègre a changé. Il vient de signer un accord avec le site de musique à la demande sans téléchargement Deezer.com, l'autorisant à utiliser le catalogue de titres d'Universal en Europe, au Maghreb et au Moyen-Orient moyennant un partage des recettes publicitaires. L'accord avec la major du disque porte sur 35 pays et permettra aux internautes d'avoir accès gratuitement et légalement à plus d'un million de titres supplémentaires d'artistes divers (Amy Winehouse, Portishead, Kanye West, Vanessa Paradis, Alain Bashung...).

Revirement sur les DRM

Deezer est précisément le site contre lequel Universal s'emportait l'été dernier. La plate-forme avait-il est vrai décidé un peu cavalièrement de mettre à disposition en ligne le catalogue Universal avant même la signature d'un accord. Les ennemis d'hier se sont donc réconciliés et le discours a suivi. "*Nous sommes très attentifs aux nouveaux modes de consommation de la musique*", souligne aujourd'hui Pascal Nègre, dans le communiqué diffusé par Deezer. "*Les services d'écoute de musique financés par la publicité font partie de ces nouvelles offres qui permettent au plus grand nombre de découvrir les artistes tout en respectant le droit des artistes et des producteurs*", ajoute-t-il.

Deezer.com, qui propose à la fois une quinzaine de webradios et de l'écoute de titres à la demande en streaming (sans téléchargement), avait déjà trouvé un accord avec la Sacem afin de rémunérer les auteurs. Il avait aussi signé en octobre un accord avec une autre "major" du disque, Sony-BMG mais qui ne portait que sur la France. Une fois encore, Universal suit le mouvement. Après avoir combattu la vente de morceaux sans DRM, les protections sur la musique numérique, la maison de disques a commencé à les lâcher. Aux moqueurs, Pascal Nègre pourra toujours rétorquer qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.